

La rhumatologie englobe les pathologies de l'appareil locomoteur touchant les articulations, les structures péri-articulaires - tendons, bourses... -, ou même les muscles et le tissu osseux. Il en résulte des douleurs et/ou une gêne fonctionnelle qui motive votre consultation.

En fonction de la nature inflammatoire ou plutôt mécanique de la pathologie, et après avoir réalisé un bilan, le praticien proposera une rééducation ciblée sur les structures touchées. Il veillera à mettre en place un programme adapté en fonction de la nature des lésions - déformation, remodelage ou dégénérescence - et de l'évolution de la pathologie. La prise en charge passera également par des conseils et un programme d'auto-traitement si besoin.

- Les consultations de kinésithérapie requièrent une **prescription médicale** établie par le médecin traitant.
- Le montant de la consultation est fonction de la codification de l'acte. Ces honoraires sont remboursés sur la base de la tarification de la sécurité sociale.
- Certaines mutuelles prennent en charge le complément des frais de soins, dans les conditions prévues aux contrats d'assurance complémentaire.

Pour prendre rendez vous : les praticiens sont joignables du lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

- Olympe BOURRAND : 06.85.10.40.26
- Eric PARDOUX-BRAVANT : 06.60.07.30.88
- Johan WORMSER : 06.76.63.51.48